ART. PREMIER N° AS5

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

AUGMENTER BUDGET VACANCES - (N° 3680)

AMENDEMENT

Nº AS5

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 1^{er} prévoit d'ouvrir la diffusion des chèques-vacances aux entreprises de plus de 50 salariés à des organismes privés, remettant en cause le monopole de l'ANCV, organisme chargé d'une mission de service public. Ce faisant, ce texte revient sur un acquis social de 1982, hérité du programme commun de la gauche.

Nous sommes opposés à cette opération de privatisation qui vise à rendre le marché accessible à des gros opérateurs privés (Accor, Sodexo) et va contribuer à fragiliser le droit aux vacances et aux loisirs pour les travailleurs, à l'heure où 40 % des français renoncent à partir en vacances chaque année pour des raisons financières. En effet, rien n'indique que confier au privé la gestion des chèques vacances permettra d'élargir les bénéficiaires alors que les acteurs privés se désintéressent du marché des TPE/PME qui leur est pourtant accessible.

En outre, cette réforme menace le financement des actions sociales de l'Agence qui permet à plusieurs centaines de milliers de personnes défavorisées de partir en vacances tous les ans.

Il conviendrait au contraire de renforcer le rôle et les missions de service public de l'ANCV pour garantir un droit aux vacances pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la suppression de cet article.